LES DROITS DU PATIENT
aussi pour les mineurs

1. Champ d'application de la loi

LE PATIENT

la personne physique à qui des soins de santé sont dispensés, à sa demande ou non

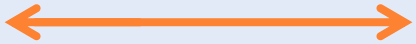

LE PRATICIEN

médecin, accoucheuse, dentiste, pharmacien, kiné, infirmier, paramédicaux, psychologue clinicien

LE SOIN

le service dispensé par un praticien professionnel en vue de promouvoir, de déterminer, de conserver, de restaurer ou améliorer l'état de santé d'un patient ou de l'accompagner en fin de vie.

1. Champ d'application de la loi

La loi s'applique-t-elle en santé mentale ?

OUI

La loi s'applique-t-elle pour les patients mineurs ?

OUI

La loi ne prévoit aucune distinction entre catégories de patients

2. Les droits du patient

1. Le droit à la prestation de soins de qualité
2. Le droit au libre choix du praticien professionnel
3. Le droit à l ’information
4. Le droit au consentement
5. Les droits relatifs au dossier
6. Le droit à la protection de la vie privée
7. Le droit de recours à la médiation
8. Le droit à une prise en compte de la douleur

2. Les droits du patient

1. **Le droit à recevoir des prestations de soins de qualité**

- **Les meilleurs soins possibles en fonction des connaissances actuelles et des technologies disponibles(EBM)**

- **ce qui implique à la fois qualité technique et relationnelle**

- **en réponse aux besoins du patient,**

- **dans le respect de sa dignité et de son autonomie**

- **sans aucune discrimination**

2. Les droits du patient

2. Droit au libre choix du praticien

Le patient a le droit :

- de choisir librement
- de revenir sur son choix
- de demander d'autres avis

Ce droit n 'est pas absolu

Limitations :

- médecine du travail
- mise sous protection des malades mentaux
- détenus et internés
- urgences
- organisation interne d'une institution

2. Les droits du patient

3. Droit à l'information

Quelle information ?

- Toute l'information nécessaire pour comprendre l'état de santé et son évolution probable,
- dans les limites des compétences du praticien

Comment ?

- Oralement ou par écrit
- dans un langage clair, accessible et adapté
- en temps opportun

2. Les droits du patient

4. Droit au consentement libre et éclairé

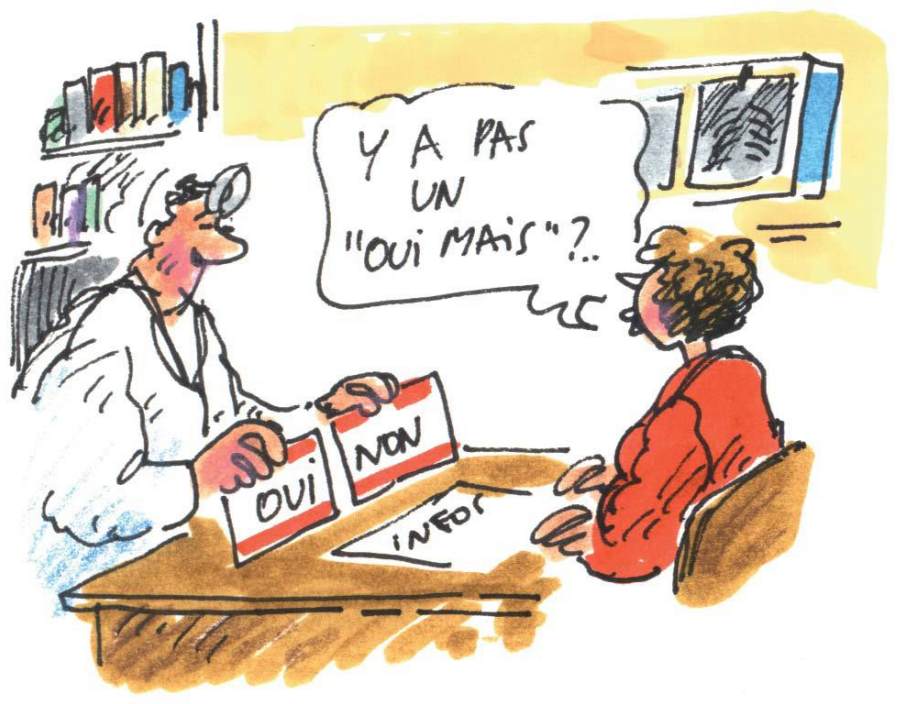

!!!Les mesures de contrainte ne constituent pas une exception

2. Les droits du patient

5. Droits relatifs au dossier:

- dossier tenu à jour
- en lieu sûr
- droit de consultation
- droit de copie

2. Les droits du patient

6. Droit au respect de la vie privée et de l'intimité

2. Les droits du patient

7. Droit d'accès à une fonction de médiation compétente

2. Les droits du patient

8. Droit à la prise en charge de la douleur

Toute personne doit recevoir, de la part des professionnels de la santé, les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur

3. Et les mineurs ?

2 Hypothèses :

1. Le mineur est jugé apte à apprécier raisonnablement ses intérêts (relatifs à sa santé)

2. Le mineur n'est pas jugé apte à apprécier raisonnablement ses intérêts (relatifs à sa santé)

3. Et les mineurs ?

Hypothèse 1 : Le mineur est jugé apte à apprécier raisonnablement ses intérêts (relatifs à sa santé)

Il exerce ses droits de patient personnellement et de manière autonome

Art 12 §2

3. Et les mineurs ?

Hypothèse 2 : Le mineur n'est pas jugé apte à apprécier raisonnablement ses intérêts (relatifs à sa santé)

Les droits fixés par la loi sont exercés par les parents exerçant l'autorité sur le mineur ou par son tuteur.

!! Suivant son âge et sa maturité, le patient est associé à l'exercice de ses droits

4. Et le secret professionnel ?

Secret : rétention volontaire et sélective d'information

Secret professionnel : règle qui enjoint aux membres de certaines professions de ne rien divulguer concernant leur activité et de ne rien divulguer à propos des personnes bénéficiaires de cette activité.

Secret partagé : partage entre personnes d'un même groupe d'informations à ne pas divulguer à des tiers extérieurs au groupe

4. Et le secret professionnel ?

Les fonctions du secret :

Fonction première : la protection

- **de la personne**
- **de la relation de confiance entre personnes**

Fonctions dérivées :

- **structuration du psychisme et de la vie sociale**
- **enjeux de pouvoir**

4. Et le secret professionnel ?

Dispositions prévues par la loi relative aux DP du 22 août 2002

Le refus d ’information

de la part du patient

droit de ne pas savoir

de la part du praticien

exception thérapeutique

4. Et le secret professionnel ?

Dispositions prévues par la loi relative aux DP du 22 août 2002

A. Droits à l'information et droits relatifs au dossier :
le secret appartient au patient et non au professionnel de santé!

B. Possibilité de communiquer des informations à des tiers :

- **la personne de confiance : assistance du patient pour**
  - **le droit à l'information,**
  - **les droits relatifs au dossier médical**
  - **le droit d'accès à la fonction de médiation**
- **Le mandataire ou représentant : exerce <u>tous les droits</u> à la place du patient en incapacité**

4. Et le secret professionnel ?

Le secret professionnel : droit ou devoir ?

Il s'agit non d'un droit de *se taire* mais bien d'une *interdiction de parler*, d'une *obligation de se taire*. C'est donc un devoir

Rappel de cette obligation de respect du SP dans le code pénal et dans les codes de déontologies des professions de santé

Double fonction :

- **préserver intérêts de la personne bénéficiaire**
- **garantir la confiance envers les représentants de la profession**

ex : code de déontologie médicale (art 55)

Le secret professionnel auquel le médecin est tenu est d'ordre public

4. Et le secret professionnel ?

Aspect éthique du secret professionnel

Le secret professionnel a pour fonction de protéger la relation de soin:

le pacte de confidentialité au service du pacte de soin

Valeurs de référence :

1) **la confiance (« se fier en »)**
2) **l'engagement et la responsabilité**
3) **le respect de la personne :**
   - **autonomie et autodétermination**
   - **dignité**
   - **intégrité (physique, psychique et narrative)**
   - **vulnérabilité**

Merci à Serdu pour ses dessins !

(extraits de la brochure éditée par la PFCSM de la Province du Luxembourg)

Et merci à vous pour votre attention !